

GOLD BY GOLD

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 270.841,20 euros
Siège social : 111, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS
RCS Paris 384 229 753

RAPPORT DE GESTION

COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

COMPTES CONSOLIDES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs et chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la société Gold By Gold (la "Société") et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés au cours dudit exercice.

Le présent rapport porte à la fois (i) sur les comptes sociaux de la Société et (ii) sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Vous trouverez annexés au présent rapport les comptes sociaux, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les comptes consolidés.

Nous vous rappelons que notre Société a pour objet social :

- L'achat, la vente, par courtage, représentation ou négoce, la commercialisation de tous métaux et produits chimiques et produits transformés destinés à l'industrie, ainsi que tous produits annexes ou complémentaires ;
- L'exploitation de tous procédés physiques ou physico-chimiques acquis par elle ;
- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation de biens de toute nature, et plus particulièrement d'objets en matériaux précieux ;
- La fabrication, le traitement, le retraitement, la transformation, la récupération et la détention pour compte de tous métaux et, plus particulièrement, de métaux précieux ;
- Le commerce d'or d'investissement ;
- Et plus généralement, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

Et également, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION AU COURS DE L'EXERCICE 2017

1.1. ANALYSE DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES PAR LA SOCIETE ET SES FILIALES

➤ Evénements importants au cours de l'exercice

L'année 2017 a été marquée par un environnement de marché particulièrement adverse au Pérou, pays dans lequel la Société est historiquement présente pour ses activités dites de **Négoce**. Dans un contexte de raréfaction des volumes d'Or, Gold By Gold a dû faire face à des contraintes administratives drastiques qui ont conduit à une réduction importante du nombre de ses fournisseurs locaux, intervenants ne souhaitant pas se conformer à la nouvelle réglementation locale et préférant de fait vendre leur Or de manière informelle ou l'exporter directement.

Dans le même temps, après une évolution notable à la hausse des cours de l'Or au cours du premier trimestre de l'année 2017, puis une évolution quasi identique à la baisse au cours du second trimestre, les cours se sont globalement effrités au fil de l'année, terminant ainsi cette période à 34 908 € / kg fin 2017, contre 35 228 € / kg au 31 décembre 2016 (-1 % exprimé en euro - Source : World Gold Council)

Sur l'ensemble de l'année 2017, Gold By Gold subit une très large contraction de son activité, avec un chiffre d'affaires de seulement 10,3 M€ en 2017, contre 59,7 M€ en 2016 (soit une baisse de plus de 80 %), exercice 2016 qui avait déjà vu l'activité régresser de près de 30 %.

- Sur l'exercice 2017, la division **Négoce** de Gold By Gold (principale contributive à l'activité) a négocié 175 kg d'Or, en baisse sensible de 87 % par rapport à 2016 (1 351 kg).

Pour mémoire, l'activité de négoce, dont l'essentiel est réalisé au Pérou, avait rencontré en début d'exercice 2014 un renforcement rigoureux des contrôles des autorités péruviennes sur les exportations d'Or, dans le cadre de la politique de lutte contre l'extraction aurifère illégale. Gold By Gold avait dû ainsi faire face à un durcissement réglementaire soudain qui s'est traduit, pour le représentant local du Groupe, pour les producteurs locaux et pour les fournisseurs, par de multiples obligations et pièces administratives à mettre à la disposition des autorités. Dans ce contexte, des quantités d'Or avaient été immobilisées sous douane par les autorités péruviennes début 2014, pour un montant de l'ordre de 1,8 M€ (sur la base des cours de l'Or à la clôture, fin décembre 2017), ces immobilisations de marchandises restant toujours sous contrôle des autorités aujourd'hui.

L'activité avait toutefois pu reprendre début mars 2014 sur la base de procédures administratives renforcées, ayant pour conséquences des volumétries d'activités et des taux de rotation de l'actif circulant plus faibles qu'historiquement observés.

Ce nouvel environnement a continué à perturber l'activité de la division Négoce au cours des exercices 2015 à 2017, Gold By Gold ayant dû inmanquablement s'adapter à ces changements réglementaires, tout en affrontant un environnement de marché devenu nettement plus concurrentiel, du fait d'une baisse des volumes d'Or disponibles sur le marché péruvien et de l'arrivée d'acteurs internationaux et de nouveaux négociants asiatiques. Ce nouvel environnement de marché, comme cela avait été indiqué lors de la publication par Gold By Gold de ses résultats semestriels 2017, n'a pas permis au Groupe de redéployer des activités de Négoce dans le pays à des niveaux connus historiquement.

Le renforcement des contraintes administratives a eu en effet pour conséquence la remise en cause du modèle d'affaire de la division Négoce de Gold By Gold. Le règlement des matières précieuses avant leur exportation constituait l'un des socles de l'offre du Groupe envers les producteurs et consolidateurs de matières locales. Celui-ci étant remis en cause par les immobilisations administratives dont l'issue reste incertaine, Gold By Gold ne peut plus raisonnablement offrir pleinement ce service perdant ainsi un avantage compétitif décisif. A cela s'ajoute le fait qu'exporter de l'Or depuis le Pérou est devenu plus

complexe étant données les contraintes administratives d'un côté et les exigences des marchés finaux de l'autre. Cela restreint fortement l'activité de Négocier avec des collecteurs locaux qui ne sont plus en mesure de satisfaire la réglementation locale et préfèrent donc vendre leur Or de manière informelle, matière qui s'échange dans les filières des pays voisins tels que la Bolivie, par exemple.

Par ailleurs, dans ce contexte, la situation du représentant au Pérou du Groupe s'est vue également affectée par les immobilisations de matières fragilisant de facto les relations avec Gold By Gold mais aussi sa position commerciale sur le marché local.

Suite à l'immobilisation de matières enregistrée au Pérou en janvier 2014, une différence d'appréciation entre Gold by Gold et l'un de ses fournisseurs péruviens a conduit à la suspension, à l'initiative de ce fournisseur, des livraisons de matières impactant le volume d'affaires du Groupe, et donc le chiffre d'affaires affiché par Gold By Gold en 2017.

Tout au long des exercices 2015 à 2017, la direction du Groupe a été largement mobilisée pour suivre les actions en justice entamées au Pérou par son représentant afin d'obtenir la libération des quantités d'Or immobilisées depuis le début de l'année 2014 par les autorités du pays, et ce sans que la situation n'ait évolué judiciairement sur le fond.

- La division **Collecte & Recyclage** affiche elle aujourd'hui une activité atone, les conditions législatives, réglementaires et de marché actuelles en France ne permettant pas d'envisager son redéploiement pour les acteurs du recyclage via Internet, l'activité conduite au travers de points de collecte physique s'étant elle éteinte courant 2015 avec la fermeture desdits emplacements.
- Parallèlement à ces environnements particulièrement complexes pour ses activités de Négocier et de Collecte & Recyclage, le Groupe a poursuivi son déploiement sur l'activité d'**Or Tracé**, qui représente désormais une part tangible de son activité. Gold By Gold fournit ainsi à des joailliers, des maisons de monnaie ou des organisations internationales un Or 100 % tracé et certifié depuis la mine, issu de communautés minières responsables de Bolivie, de Colombie et du Pérou.

Toutefois, les bonnes performances enregistrées en 2017 ainsi que les perspectives de cette activité d'Or Tracé ne compensent absolument pas l'érosion très rapide successivement de la division Collecte & Recyclage puis de la division Négocier.

➤ **Résultats des comptes sociaux clos au 31 décembre 2017**

Au titre de l'exercice 2017, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 10,2 M€, en baisse très sensible de 83 % par rapport à l'exercice 2016 (59,8 M€).

La marge brute d'exploitation de la Société est divisée par 2 en valeur relative, se situant à un peu plus de 1,1 % du chiffre d'affaires, contre 2,3 % lors de l'exercice 2016, et ce en raison de la très forte baisse des activités de services d'un exercice à l'autre. Cette évolution en parts relatives, accompagnée par la très forte baisse du volume d'activité, conduit la Société à afficher un niveau de marge brute d'exploitation de seulement 112 K€ en 2017, niveau insuffisant pour couvrir les charges opérationnelles de la Société.

Sur la base d'un montant des produits d'exploitation de 10,5 M€ et d'un montant des charges d'exploitation de 11,0 M€, le résultat d'exploitation ressort en perte à - 460 K€ contre un gain de 410 K€ lors de l'exercice précédent.

Durant l'exercice 2017, le résultat financier de la Société s'élève à - 343 K€, impacté par une charge de 393 K€ correspondant au résultat financier résultant en particulier de la mise en place au début de l'exercice 2013 d'un financement de 1,0 M€ accordé par BPI France (frais financiers de 19 K€ sur la période) mais surtout par une perte sur créances liées à des participations (abandon de créances sur la filiale Aurfina à hauteur de 280 K€), coût partiellement compensé par des produits financiers divers et des reprises sur provisions.

Au global, après prise en compte d'un résultat exceptionnel positif à hauteur de 1 026 K€, du fait notamment de reprises sur provisions réglementées (Provisions pour Hausse de Prix) pour 768 K€ et de reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnelles pour 250 K€, la Société enregistre un résultat net in fine positif de 174 K€ au titre de l'exercice 2017, contre un résultat net de 159 K€ au titre de l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 4 232 K€ (en baisse notable du fait de la réduction du poste des provisions réglementées à hauteur de 768 K€) et sa trésorerie nette s'établit à 3 498 K€ (hors comptes courants d'associés), étant rappelé que les fonds propres de la Société avaient largement été accrus à l'issue de l'introduction en bourse de la Société réalisée en 2012. A noter que cette situation de trésorerie nette moins excédentaire qu'à la clôture de l'exercice précédent fait écho à la hausse ponctuelle des stocks, ceux-ci s'élevant à 1 084 K€ au 31 décembre 2017, contre 787 K€ au 31 décembre 2016.

	2016	2017
Chiffre d'affaires	59.770 K€	10.211 K€
Marge brute d'exploitation	1.391 K€	112 K€
Résultat d'exploitation	410 K€	- 460 K€
Résultat net	159 K€	174 K€
Capitaux propres	4.966 K€	4.232 K€
Trésorerie nette de l'endettement financier	4.165 K€	3.498 K€
Total du bilan	9.246 K€	8.385 K€

➤ Résultats des comptes consolidés clos au 31 décembre 2017

Au titre de l'exercice 2017, la Société et ses filiales ont réalisé un chiffre d'affaires de 10,3 M€, en baisse notable de plus de 80 % par rapport à l'exercice 2016 (59,7 M€).

La marge brute d'exploitation consolidée diminue très largement, s'inscrivant même en territoire négatif du fait de l'évolution de la parité euros / dollars, au-delà de la concurrence exacerbée sur les métiers du Groupe. Ainsi, la marge brute est de - 2 K€ en 2017, contre 1.266 K€ en 2016.

Sur la base d'un montant des produits d'exploitation de 10,3 M€ et d'un montant des charges d'exploitation de 11,2 M€, le résultat d'exploitation est en pertes, atteignant - 826 K€ contre un profit de 419 K€ en 2016.

Au 31 décembre 2017, le résultat financier du Groupe s'élève à - 64 K€, tenant compte des frais financiers résultant de la mise en place au début de l'exercice 2013 d'un financement de 1,0 M€ accordé par BPI France.

Le résultat exceptionnel 2017 du Groupe s'élève à 258 K€, du fait notamment de reprises sur provisions, reprises dues aux variations de la parité euros / dollars sur les provisions passées historiquement sur les lots immobilisés au Pérou.

In fine, après prise en compte d'impôts différés pour un montant de - 256 K€, le Groupe enregistre un résultat net consolidé Part du Groupe de - 423 K€ en 2017, contre un profit de 170 K€ au titre de l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres Part du Groupe s'élèvent à 4.210 K€ et la trésorerie nette s'établit à 3.526 K€ (hors comptes courants d'associés), étant rappelé que les fonds propres du Groupe avaient largement été accrus à l'issue de l'introduction en bourse de la Société réalisée en 2012. A noter que cette situation de trésorerie nette moins excédentaire qu'à la clôture de l'exercice précédent fait écho à la hausse ponctuelle des stocks, ceux-ci s'élevant à 1.095 K€ au 31 décembre 2017, contre 807 K€ au 31 décembre 2016.

	2016	2017
Chiffre d'affaires	59.691 K€	10.292 K€
Marge brute d'exploitation	1.266 K€	- 2 K€
Résultat d'exploitation	419 K€	- 826 K€
Résultat net Part du Groupe	170 K€	- 423 K€
Capitaux propres Part du Groupe	4.774 K€	4.210 K€
Trésorerie nette de l'endettement financier	4.183 K€	3.526 K€
Total du bilan	9.875 K€	8.524 K€

➤ **Affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un profit de 174.072,18 euros.

Sur ces bases, nous vous proposons de bien vouloir décider de procéder à la distribution aux actionnaires d'un dividende identique à celui distribué au titre de l'exercice 2016, à savoir 0,04 euro par action.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Total bénéfice de l'exercice	174.072,18 euros
Dotation de la réserve légale	Néant
Distribution de dividendes	108.336,48 euros
Soit un dividende par action de 0,04 euro	

Solde :	65.735,70 euros
Affectation en totalité au compte « report à nouveau »	

Ce dividende serait mis en paiement dans les délais légaux à compter de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Compte tenu de cette décision :

- (1) la réserve légale est réduite d'un montant de 112,50 euros, et ce après réduction de capital décidée par le Conseil d'administration du 23 octobre 2017, après annulation d'actions autodétenues, son montant s'élevant ainsi à 27.084,12 euros et est intégralement dotée,
- (2) le compte « report à nouveau » serait porté à 901.562 euros,
- (3) les capitaux propres de la Société seraient portés à 4.123.282 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la Société a procédé à la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents, dividendes dont les montants sont présentés ci-dessous :

	2016	2015	2014
Dividendes par action	0,04 €	0,04 €	0,04 €
Montant total des dividendes versés	108 786,48 € (sur la base de 2 719 662 actions)	109 344,48 € (sur la base de 2 733 612 actions)	109 344,48 € (sur la base de 2 733 612 actions)
Abattement	40 %	40 %	40 %

➤ **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 prennent en charge une somme de 7.338 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement et que l'impôt supporté de ces dépenses et charges s'élève à 2.446 €.

➤ **Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport.

1.2. SITUATION DE L'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2017, Gold By Gold présente au niveau de ses comptes consolidés un montant de dettes financières de 452 K€ correspondant pour partie à des concours bancaires (2 K€) mais également à un financement à moyen terme accordé début 2013 par BPI France à hauteur de 450 K€ (Contrat de Développement Participatif, dont le montant d'origine était de 1.000 K€).

La trésorerie nette du Groupe s'élève à 3.526 K€ au 31 décembre 2017, contre 4.183 K€ au 31 décembre 2016.

1.3. INFORMATION SUR LES FOURNISSEURS ET LES CLIENTS ET SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

**Factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4)**

	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées						32						6
Montant total des factures concernées HT		37 941	12 129		796 468	846 539		51 393				51 393
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		0,36%	0,11%		7,48%	7,95%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								0,50%				0,50%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						2						0
Montant total des factures exclues					790 768							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels (préciser) -						<input type="checkbox"/> Délais contractuels (préciser)					
	<input type="checkbox"/> Délais légaux (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais légaux (préciser)					

1.4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2017, Gold By Gold n'a pas engagé de dépenses en Recherche et Développement.

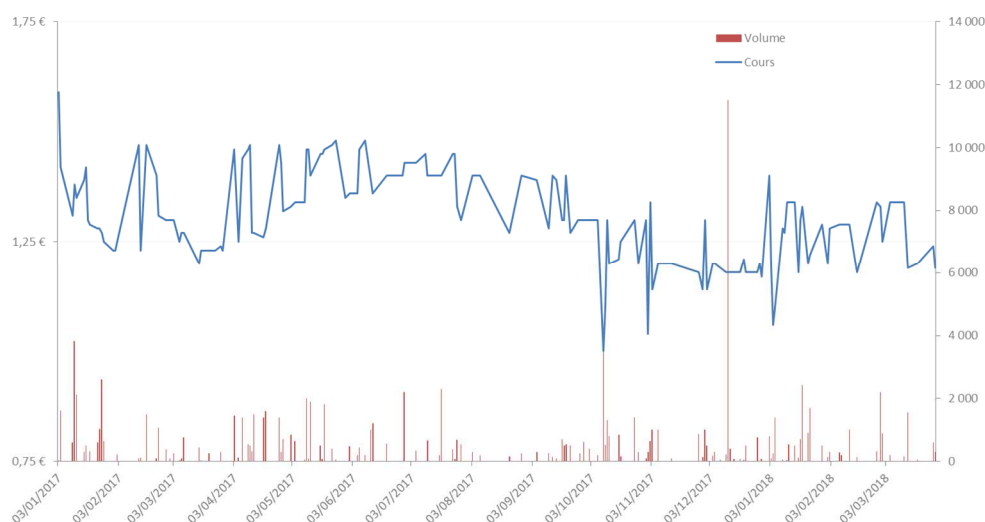
1.5. EVOLUTION DU TITRE COTE EN BOURSE AU COURS DE L'EXERCICE

Gold By Gold a réalisé son introduction en bourse sur le marché Alternext à Paris le 13 avril 2012, marché devenu au cours de l'année 2017 Euronext Growth.

Ci-dessous est présentée l'évolution du cours de l'action Gold By Gold au cours de l'exercice 2017 sur Euronext Growth.

Evolution du cours de l'action et des volumes de titres échangés – Source : Euronext

Exercice 2017 et début 2018



Au cours de l'année 2017, le cours de l'action est resté assez volatile, tout en restant sur une trajectoire baissière, avec un cours de l'action en fin d'année 2017 se situant légèrement au-dessous des 1,20 €.

2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

La Société rappelle et actualise ci-dessous les principaux risques auxquels elle peut être exposée dans le cadre de ses activités. A ces risques peuvent s'ajouter d'autres éléments, plus mineurs, conformément à ce qui a été présenté par la Société au sein de son prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers en mars 2012 dans le cadre de son admission sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

2.1 RISQUES LIES A LA DEPENDANCE DE L'ACTIVITE DE NEGOCE VIS-A-VIS D'UN NOMBRE RESTREINT D'INTERLOCUTEURS ET RISQUES LIES AUX AVANCES DE PAIEMENTS DES APPROVISIONNEMENTS

L'achat par Gold By Gold de l'Or qui est produit par les mines d'Or basées au Pérou est assuré par un seul représentant de la Société. Ce représentant, qui travaille depuis près de 20 ans avec Gold By Gold, est en charge des relations avec les fournisseurs péruviens de la Division Négoce qui sont essentiellement des opérateurs de petite et moyenne taille. Si cette collaboration fonctionnait historiquement avec succès, grâce à des liens privilégiés et une forte confiance mutuelle qui se sont construits avec le temps, la Société ne peut exclure, aujourd'hui, au regard en particulier de l'actualité récente, que cette collaboration prenne fin. L'arrêt de la collaboration entre la

Société et son représentant aurait des conséquences significatives sur l'activité de négoce et donc sur les performances et les résultats de la Société et de ses filiales, compte tenu de la prépondérance du négoce d'Or dans le chiffre d'affaires du Groupe, et ce sauf à ce que cette fonction soit assurée par un autre représentant de la Société localement ou soit reprise directement par Gold By Gold en interne.

La relation entre la Société et son représentant, mais aussi avec certains autres fournisseurs, présente également un risque d'avances lié au fait que le paiement des quantités d'Or achetées au Pérou se fait par avance. Les montants avancés par la Société, montants qui peuvent représenter jusqu'à 2 M\$ ou 3 M\$ lors des pics d'activités, sont transférés dans un compte géré par le représentant dans le cadre de ses opérations de négoce de matières précieuses. Ici, le risque identifié correspond à l'éventualité que la Société ne puisse pas récupérer les fonds avancés.

Au cours de l'exercice 2014, pour rappel, les deux risques évoqués ci-dessus se sont matérialisés, et ce à la suite du renforcement rigoureux des contrôles des autorités péruviennes sur les exportations d'Or, dans le cadre de la politique de lutte contre l'extraction aurifère illégale. Gold By Gold a dû ainsi faire face à un durcissement réglementaire soudain qui s'est traduit, pour le représentant local du Groupe, pour les producteurs locaux et pour les fournisseurs, par de multiples obligations et pièces administratives à mettre à la disposition des autorités. Dans ce contexte, les relations entre Gold By Gold et son représentant ont été fragilisées, et une dotation aux provisions portant sur ces activités avait dû être passée dans les comptes 2014 à hauteur de 622 K€ sur la base d'une partie des lots de matières immobilisés par les autorités péruviennes. La situation restant complexe et incertaine, de nouvelles provisions ont été passées en charges exceptionnelles sur l'exercice 2015, pour un montant de 435 K€.

Même si l'activité de Négoce avait pu reprendre au cours de l'exercice 2014, celle-ci est aujourd'hui bien plus faible en termes de volumétrie et plus fragile en ce qui concerne sa pérennité dans le temps. Compte tenu de ces éléments, au cours de la deuxième partie de l'exercice 2014 et au début de l'année 2015, afin de conforter les avances et acomptes versés par le Groupe dans le cadre de ses activités de Négoce, des accords avaient été discutés et in fine signés avec le représentant local de Gold By Gold. Ainsi, en garantie d'une partie des avances consenties portant sur des lots de matières ayant soit été revendus, soit bloqués par les autorités péruviennes, Gold By Gold, de manière directe et indirecte, bénéficie aujourd'hui de la part de son représentant local d'une hypothèque sur un bien immobilier ainsi qu'une garantie correspondant à des parts de sociétés bénéficiaires de titres miniers (mine de Tungstène située au Pérou).

Dans ce contexte réglementaire bien plus exigeant au Pérou, avec par ailleurs des attentes de la part des marchés finaux plus difficiles à satisfaire, Gold By Gold doit faire face à une réduction importante du nombre de ses collecteurs locaux, ne souhaitant pas se conformer à la nouvelle réglementation locale et préférant de fait vendre leur Or de manière informelle, en particulier au travers de filières empruntant des pays voisins tels que la Bolivie, par exemple. Aussi, le Groupe a vu le nombre de ses fournisseurs locaux largement se réduire au cours de ces derniers semestriels, accroissant sensiblement le risque de dépendance de Gold By Gold vis-à-vis d'un nombre très restreint de fournisseurs.

2.2 RISQUES LIES A L'EVOLUTION DES REGLEMENTATIONS APPLICABLES AUX ACTIVITES DU GROUPE

Alors que Gold By Gold considérait historiquement avoir implanté ses activités dans des pays présentant une certaine stabilité réglementaire, d'où un risque qu'elle pensait limité, le Groupe a rencontré récemment des évolutions très marquées des réglementations applicables en France et au Pérou, pays dans lesquels ses activités de Collecte & Recyclage et de Négoce sont respectivement très majoritairement impliquées.

En ce qui concerne l'**activité Collecte & Recyclage**, dont l'essentiel est réalisé en France, la partie collecte auprès des particuliers et indirectement celle auprès des professionnels s'est trouvée très affectée début 2014 par des évolutions réglementaires défavorables (Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, loi relative à la consommation, etc), évolutions qui ont incité le Groupe à largement réduire son exposition sur cette activité de Collecte & Recyclage.

En ce qui concerne **l'activité de Négoce**, dont l'essentiel est réalisé au Pérou, Gold By Gold avait rencontré en début d'exercice 2014 un renforcement rigoureux des contrôles des autorités péruviennes sur les exportations d'Or, dans le cadre de la politique de lutte contre l'extraction aurifère illégale. Gold By Gold a dû ainsi faire face à un durcissement réglementaire soudain qui s'est traduit, pour le représentant local du groupe, pour les producteurs locaux et pour les fournisseurs, par de multiples obligations et pièces administratives à mettre à la disposition des autorités.

Dans ce contexte, des quantités d'Or avaient été immobilisées sous douane fin janvier 2014 par les autorités péruviennes, pour un montant de l'ordre de 1,8 M€ (sur la base des cours de l'Or en fin d'exercice, soit en décembre 2017), ces immobilisations de marchandises restant toujours sous contrôle des autorités aujourd'hui.

Ces différentes contraintes réglementaires mises en place au Pérou visent notamment à limiter l'implication des acteurs de taille petite et moyenne dans le pays, acteurs qui étaient historiquement privilégiés par la Société dans le cadre de ses activités de Négoce. Ces contrôles renforcés visent par ailleurs bien évidemment à juguler l'intervention d'opérateurs illégaux dans le pays, tout comme l'intervention d'opérateurs ne respectant pas l'ensemble des contraintes environnementales du pays. Ces évolutions font inmanquablement évoluer le marché local vers les opérateurs les plus importants, marché plus difficilement adressable par Gold By Gold du fait de la concurrence importante d'acteurs internationaux au niveau de ce segment du négoce d'Or. Comme déjà précisé, bon nombre de collecteurs locaux de petite et moyenne taille ne sont plus en mesure de satisfaire la réglementation locale et préfèrent en conséquence vendre leur Or de manière informelle, en particulier au travers de filières empruntant des pays voisins tels que la Bolivie, par exemple.

Au-delà de ces évolutions récentes marquées, le Groupe ne peut exclure d'autres évolutions réglementaires importantes impliquant de nouvelles contraintes dans la gestion opérationnelle de ses activités, contraintes susceptibles d'avoir un impact sur ses niveaux d'activités et de résultats.

2.3 RISQUES LIÉS À LA DÉPENDANCE VIS-À-VIS D'UN UNIQUE CLIENT AU NIVEAU DE LA VENTE EN GROS DES MÉTAUX PRÉCIEUX À L'INTERNATIONAL

Dans le cadre de son activité de négoce d'Or primaire (mines d'Or en sous-sol) et d'Or recyclé (mines d'Or hors sol), le Groupe dispose d'un principal client auprès duquel il vend son Or. Ce principal client du Groupe est également en charge de l'affinage de l'Or de la Division Négoce, Or qu'il achète à Gold By Gold.

Au 31 décembre 2017, ce premier client représente plus environ 65 % du chiffre d'affaires consolidé de Gold By Gold, les autres clients étant représentés par des acteurs du secteur de la bijouterie, ou des particuliers acheteurs d'Or investissement auprès de la Société. Le risque de dépendance à ce client existe mais il est jugé modéré car le produit vendu par Gold By Gold, c'est-à-dire l'Or, est un métal précieux recherché et utilisé dans le secteur de la bijouterie, dans certaines industries (odontologie et électronique), et également dans la finance (thésaurisation). Le risque lié à la relation avec le principal client de la Société serait éventuellement une dégradation des conditions commerciales et de prise en charge de l'affinage de l'Or extrait principalement au Pérou, conditions issues d'une longue relation de confiance entre cet acteur et la Société.

Au niveau de ses activités d'affinage, dont le volume de chiffre d'affaires reste marginal par rapport aux activités de négoce du Groupe, Gold By Gold a engagé une procédure à l'encontre d'un de ses anciens clients afin de faire valoir ses droits, au regard notamment de l'historique de relations commerciales existant entre les parties et compte tenu de la réduction drastique des volumes confiés par ce client au Groupe. Inmanquablement, la Division Affinage, dans un contexte de réduction de ses volumes traités pour son compte propre, du fait de la baisse de l'activité Collecte & Recyclage, était d'autant plus dépendante de cet acteur tiers sur ses activités d'Affinage. Il est aujourd'hui très difficile pour Gold By Gold de trouver d'autres clients dans cette activité très particulière, étant donné sa position en concurrence avec les enseignes de collecte et la chute des volumes recyclés en France.

2.4 RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES MATIÈRES PRÉCIEUSES

L'activité de Gold By Gold implique le stockage et le transport de quantités parfois importantes de matières précieuses, notamment pour ses activités de négoce d'Or (issu principalement du Pérou et transporté vers

l'Europe). Durant cette phase de transport de la production issue du Pérou jusqu'à la livraison auprès de son principal client, Gold By Gold bénéficie d'assurances en accord avec les quantités en jeu. Cependant, avant sa prise en charge par les services de transport aérien, la marchandise n'est pas assurée sur le territoire péruvien.

Concernant les activités de la Division Affinage et de la Division Collecte & Recyclage, le Groupe est exposé à un risque de perte ou de vol de marchandises, que cela soit au sein de l'une de ses boutiques (étant précisé qu'aujourd'hui toutes les boutiques du Groupe ont été fermées) ou sur le lieu d'affinage de l'Or collecté auprès des particuliers. Ce risque peut avoir un impact défavorable sur son activité, son chiffre d'affaires et ses résultats.

2.5 RISQUES LIES A LA CONCURRENCE

Le marché sur lequel évolue Gold By Gold, à savoir celui de l'Or, est un marché fortement concurrentiel, notamment sur la partie collecte d'Or auprès des particuliers confrontée à un grand nombre d'acteurs. En effet, la collecte d'Or aux particuliers est une activité très concurrentielle qui prend diverses formes en fonction du mode d'approche et des habitudes du client (sites internet d'achat d'Or, boutiques et comptoirs d'achat d'Or, marchands ambulants, bijouteries, etc.), concurrence qui s'est considérablement développée au cours des dernières années du fait de la hausse des cours de l'Or entre 2010 et 2012.

Alors que Gold By Gold bénéficiait d'un profil atypique et différenciateur reposant sur une bonne complémentarité de ses activités de Collecte & Recyclage (par Internet et par un réseau de points de collecte), les évolutions réglementaires récentes, précisées au sein des pages précédentes, ont largement rebattu les cartes de l'univers concurrentiel applicable au Groupe. Le nombre de points de collecte, indépendants ou appartenant à des réseaux, a augmenté de manière exponentielle en 2012 et début 2013 alors que les volumes collectés ont chuté sensiblement à partir du second trimestre 2013.

Au niveau de ses activités de négoce d'Or primaire (Division Négoce), l'intensité de la concurrence varie en fonction des pays andins, et notamment de la concentration des mines d'exploitation d'Or basées dans cette zone. Au Pérou, pays de prédilection de Gold By Gold, la concurrence s'est largement accrue récemment, suite en particulier aux évolutions réglementaires applicables dans le pays telles que précisées précédemment. Ces évolutions impliquent une certaine concentration des volumes d'activité dans le pays, compte tenu de la pression exercée sur les petits et moyens acteurs en matière de contrôle des exportations. Dans ce contexte, Gold By Gold est aujourd'hui assez largement concurrencé par des grands opérateurs américains, par des acteurs moyens orientaux ou asiatiques au niveau du négoce d'Or, et en conséquence dépendant d'un nombre très restreint de fournisseurs de matière première au niveau local. Par ailleurs, le renforcement des contraintes administratives a eu pour conséquence la remise en cause même du modèle d'affaire de Gold By Gold sur ces activités. En effet, le règlement des matières précieuses avant leur exportation constituait historiquement l'un des socles de l'offre du Groupe envers les producteurs et consolidateurs de matières locales. Celui-ci étant remis en cause par les immobilisations administratives dont l'issue reste incertaine, Gold By Gold ne peut plus aujourd'hui raisonnablement offrir pleinement ce service, perdant ainsi un avantage compétitif décisif. In fine, la situation de dépendance à un nombre très restreint de fournisseurs, conséquence de l'évolution du marché péruvien et des immobilisations de matières subies.

Enfin, au niveau des activités d'affinage (Division Affinage), Gold By Gold dispose à ce jour de relations historiques avec ses clients et réalise pour eux des prestations à la demande en France. Ces prestations, nécessairement de proximité, ne pourraient être réalisées par les affineurs classiques du marché, représentés par les grands affineurs qui traitent seulement d'importantes quantités dans des régions où la demande est très importante, comme cela est aujourd'hui le cas en Asie. Toutefois, dans le futur, des nouveaux acteurs de niche pourraient entrer sur le marché français, avec un positionnement pertinent de spécialistes, et rentrer en concurrence directe avec Gold By Gold.

2.6 RISQUES LIES A L'EVOLUTION DES COURS DE L'OR

L'Or est une matière première cotée au niveau mondial sur de nombreuses places financières et son évolution est difficilement maîtrisable. L'activité de Gold By Gold est nécessairement liée à l'évolution du cours de l'Or.

Concernant l'activité de négoce d'Or extrait de mines, une baisse sensible du cours de l'Or pourrait impacter les producteurs qui cesseraient de vendre leur Or, faute de marge satisfaisante ou même de profit. En effet, si les cours de l'or ne permettaient pas à ces acteurs d'assumer leurs coûts d'extraction, ils pourraient alors décider de réduire voire de stopper leur production. Il existe donc un risque d'approvisionnement pour l'activité de négoce d'Or primaire de Gold By Gold, risque qui pourrait ainsi impacter négativement les ventes, les marges et les résultats du Groupe. Concernant l'activité de collecte et recyclage d'Or, une évolution à la baisse du cours de l'Or aurait également un impact défavorable sur l'approvisionnement en Or de Gold By Gold auprès des particuliers, qui seraient alors, dans ce cas de figure, moins tentés de céder leur Or.

Au-delà des conséquences d'une baisse des cours de l'Or, baisse rendant difficiles les transactions avec les acteurs miniers d'Amérique du Sud mais aussi avec les particuliers en France, Gold By Gold est également exposé aux évolutions temporelles des cours de l'Or entre le moment où elle achète l'Or et le moment où cet Or est vendu. En effet, Gold By Gold est exposé au risque de fluctuation importante (à la baisse) du cours de l'Or lorsqu'elle achète de l'Or le jour J aux particuliers et qu'elle le revend quelques jours plus tard.

En ce qui concerne l'activité de négoce international d'Or primaire, activité pour laquelle les marges brutes sont plus faibles que dans les autres activités du Groupe, Gold By Gold prend un risque limité sur sa marge brute par rapport aux fluctuations des cours de l'Or. En effet, en règle générale, lorsque l'Or est acheté auprès des acteurs Sud-Américains, son prix de revente est en majorité concomitamment fixé auprès des contreparties clairement identifiées, garantissant ainsi à la Société une bonne visibilité sur ses marges.

Au niveau du stock, il existe un risque lié à l'évolution des cours de l'Or car seule une partie du stock est couverte. A noter que la Société n'a pas mis en place d'outil de couverture contre le risque d'évolution défavorable des cours des autres métaux précieux.

De manière moins importante, la Société est également exposée aux risques liés aux évolutions des cours de l'argent métal et des métaux du groupe du platine, la société pouvant être amenée à intervenir sur ces marchés de manière ponctuelle.

2.7 RISQUES DE CHANGE

De manière directe, Gold By Gold opère sur le territoire français et exprime ses données financières en euros.

Dans le cadre de ses activités de négoce et du fait de la référence des cours de l'Or mondialement en dollars de l'once, le niveau d'activité de la Société dépend non seulement du cours de l'Or exprimé en dollars de l'once, mais également de la parité euros / dollars au moment même de la vente de l'Or négocié par Gold By Gold. Au niveau des activités de négoce réalisées auprès des producteurs d'Or, les achats d'Or étant eux aussi réalisés en dollars, la marge réalisée n'est pas affectée en part relative par les fluctuations de la parité euros / dollars. Le niveau de chiffre d'affaires et de marge en valeur absolue restent toutefois dépendant de la parité euros / dollars lorsque ce niveau d'activité et cette marge brute sont retranscrits dans les comptes du Groupe exprimés en euros.

En ce qui concerne l'activité de rachat d'Or auprès des particuliers, au travers notamment du site Internet www.GoldByGold.com, activité pour laquelle les achats sont réalisés en euros, il est précisé que dans le même temps les ventes sont elles aussi réalisées en référence à un cours de l'Or exprimé en euros de l'once, sur la base du fixing exprimé à la bourse de Londres. Gold By Gold n'est ainsi pas en risque quant à l'évolution de la parité euros / dollars ni pour la comptabilisation de son niveau d'activité en euros, ni pour l'appréciation de sa marge brute réalisée en dollars.

Gold By Gold n'a mis en place aujourd'hui aucun moyen de couverture contre son risque de change et assume ce risque au travers de la marge brute qu'elle perçoit dans le cadre de ses activités de négoce à l'international.

Enfin, il est important de prendre en considération l'exposition de Gold By Gold aux évolutions des changes euros / dollars compte tenu de l'importance des capitaux mobilisés au travers de la division de négoce, notamment. En effet, les capitaux propres de Gold By Gold restent investis en dollars (plusieurs millions de dollars), soit sous forme de liquidité, soit sous forme de stocks d'Or en cours de négociation.

2.8 ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec ses activités. La couverture mise en place correspond à une assurance globale pour bijoutiers et sur les transports, couvrant les risques sur les stocks, le matériel, les transports et les expéditions. Ces polices et leur adéquation aux besoins de l'entreprise sont revues périodiquement.

Le coût global des polices d'assurance utilisées par la Société s'élève à 68 K€ pour 2017, dont 45 K€ au titre du transport de marchandises.

2.9 LITIGES ET FAITS EXCEPTIONNELS

Au titre de l'exercice 2017, il n'existe pas de litiges et/ou de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur la situation économique et financière de la Société et/ou de ses filiales, en dehors :

- du maintien de l'immobilisation des quantités d'Or par les autorités péruviennes depuis le début de l'année 2014, et des conséquences de cette immobilisation sur l'activité du Groupe et ses résultats financiers (comme cela est déjà décrit au sein du présent rapport), et
- du contentieux engagé au cours de l'exercice 2014 à l'encontre du 1er client de l'entité du Groupe dédiée aux activités d'affinage. En effet, comme évoqué au sein du paragraphe portant sur les risques de dépendance vis-à-vis de certains clients, le Groupe a engagé une procédure à l'encontre de ce client afin de faire valoir ses droits, au regard notamment de l'historique de relations commerciales existant entre les parties et compte tenu de la réduction drastique des volumes confiés par ce client au Groupe pour affinage puis de la cessation de toute activité entre les parties courant 2015 (rupture abusive des relations commerciales).

3. INDICATIONS SUR L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société n'a recours à aucun instrument financier (couverture de change ou couverture de taux).

4. INFORMATIONS SUR LA MANIERE DONT CHAQUE SOCIETE DU GROUPE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE LEUR ACTIVITE

4.1. CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE DE CHAQUE SOCIETE DU GROUPE

Au 31 décembre 2017, l'effectif total du Groupe est de 5 personnes, stable par rapport au 31 décembre 2016.

4.2. CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE CHAQUE SOCIETE DU GROUPE

La Société et sa filiale Bon Aloï (filiale ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en fin d'exercice 2017) n'ont pas d'activité industrielle puisqu'elles sont spécialisées dans l'achat et la vente de métaux précieux (soit sur le marché du négoce international soit sur le marché des particuliers en France). Gold By Gold promeut une réduction de l'impact économique sur l'environnement à travers notamment la promotion de l'utilisation d'Or recyclé et compense ses émissions de gaz à effet de serre liées à la partie Collecte & Recyclage de ses activités.

La filiale en charge de l'affinage des métaux précieux, présente une activité plus industrielle et par conséquent est soumise à des contrôles réguliers. A noter qu'en 2012, la Société avait réalisé un bilan carbone au niveau de son activité de recyclage des métaux précieux (collecte, affinage, revente).

4.3. ENGAGEMENTS DES SOCIETES DU GROUPE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DES DIVERSITES

La Société promeut l'Or équitable extrait par des communautés minières artisanales en Amérique du Sud. Elle est membre du Partenariat Global sur le Mercure du PNUD (Programme des Nations Unies pour l'environnement).

5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Néant.

6. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au regard de la situation du marché de l'Or au Pérou, Gold By Gold n'envisage toujours pas une remontée des volumes de Négoce à court terme, mais continue de maintenir un flux commercial réduit afin d'y préserver sa présence.

Malgré les difficultés actuelles d'approvisionnement, le développement de l'Or tracé constitue l'un des axes de développement du Groupe, avec des recherches en cours afin :

- de diversifier les pays adressés pour collecter cet Or tracé, notamment au travers de partenariats,
- d'accroître les garanties apportées aux clients du Groupe sur justement la traçabilité des matières vendues, en ayant recours à de nouvelles solutions techniques.

Par ailleurs, dans une optique de diversification de ses activités et de relais de croissance, Gold By Gold explore actuellement la mise au point d'un procédé, propre et respectueux de l'environnement, pour la récupération de métaux communs et spéciaux sur une mine au Pérou. Ces travaux de recherche pourraient, en cas de succès, déboucher sur une mise en œuvre industrielle de ce procédé innovant.

Enfin, le Groupe reste plus que jamais concentré sur le maintien de sa structure de coûts à un niveau bas et la préservation d'une situation financière saine.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2017

7.1. FILIALES

➤ Périmètre de consolidation du Groupe

Au 31 décembre 2017, le périmètre du Groupe était le suivant :

31 décembre 2017	Activités	Méthode de consolidation	% d'intérêts
Gold By Gold SA	Négoce de métaux précieux	Intégration globale	Maison mère
Aurфина Fondateur Affineur SARL	Production de métaux précieux	Intégration globale	100 %

A noter que la filiale Bon Aloï a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine par décision du Conseil d'administration réuni en date du 13 novembre 2017, et ce après rachat des intérêts minoritaires non détenus à

cette date par Gold By Gold sur la base d'une valorisation correspondant aux fonds propres de l'entité Bon Aloï augmentés des opérations nettes d'impôt de l'exercice 2017 (soit 481 K€).

➤ **Activité des filiales**

Les principaux agrégats financiers des entités consolidées au titre de l'exercice 2017 sont présentés ci-dessous.

31 décembre 2017	Chiffre d'affaires net	Résultat d'exploitation	Résultat net
Aurфина Fondateur Affineur SARL	229 K€	- 47 K€	233 K€

7.2. PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE

➤ **Aurфина Fondateur Affineur**

A ce jour, l'entité Aurфина Fondateur Affineur est détenue à hauteur de 100 % par Gold By Gold.

8. REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE ET CAPITAL POTENTIEL

8.1. REPARTITION DU CAPITAL

Il est rappelé que Gold By Gold est cotée en bourse sur le marché des petites et moyennes valeurs Euronext Growth (anciennement Alternext) à Paris depuis avril 2012.

Au 31 mars 2018, la répartition du capital social de Gold By Gold était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
Patrick Schein (directement & indirectement)	2 225 429	82,2 %	4 446 079	90,2 %
Public	482 983	17,8 %	482 983	9,8 %
Auto contrôle	-	-	-	-
Total	2 708 412	100 %	4 929 062	100 %

Aucune évolution significative n'est intervenue à la connaissance de la Société en ce qui concerne les détentions en nombre d'actions depuis cette date.

Au niveau des droits de vote, il est rappelé qu'en vertu de l'article 12 des statuts, un droit de vote double à celui conféré aux actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées, à condition que celles-ci soient inscrites au compte desdits titulaires pendant une période ininterrompue d'au moins 2 ans, au nom du même titulaire et que le(s) titulaire(s) intéressé(s) en ai(en)t fait expressément la demande par notification écrite adressée à la Société. Nous précisons que ces dispositions sont en ligne avec celles mises en place dans le cadre de la Loi Florange de mars 2014, loi toutefois applicable uniquement pour les sociétés cotées sur un marché réglementé.

Ainsi, il est précisé que Monsieur Patrick Schein détient ainsi 4 446 079 droits de vote, et sur un total de 4 929 062 droits de vote applicables, soit 90,2 % des droits de vote.

8.2. CAPITAL POTENTIEL

Il n'existe pas de capital potentiel représenté par des instruments financiers en circulation et donnant accès au capital de Gold By Gold.

8.3. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Dans le cadre de son admission sur le marché Alternext d'Euronext à Paris (aujourd'hui Euronext Growth), la Société avait mis en place un programme de rachat d'actions dans le respect des règles du marché, notamment afin de favoriser la liquidité du titre au quotidien.

Toutefois, il est rappelé que dans le cadre de la limitation de ses coûts opérationnels, la Société avait décidé début Avril 2016 de mettre fin au contrat conclu avec la société Aurel BGC, Gold By Gold n'ayant en conséquence plus de contrat de liquidité actif à aujourd'hui.

9. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

A ce jour, la Société n'a procédé à aucune attribution d'actions gratuites, de stock-options, de bons de souscriptions et d'achat d'actions ou de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) à ses salariés.

Il est rappelé que conformément aux délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale réunie le 18 octobre 2011, le Conseil d'administration pouvait :

- Procéder à des attributions d'actions gratuites de la Société, dans la limite d'un nombre maximum de 114.750 actions ;
- Procéder à des attributions d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de Commerce et de l'article L.3344-1 du Code du Travail.

En application des dispositions de l'article 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2017, à la connaissance de la Société, aucune action n'était détenue par ses salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 225-180 du Code de Commerce, c'est-à-dire à travers un plan d'épargne entreprise, de plans partenariaux d'épargne salariale volontaire, ou d'actions figurant dans des fonds communs de placement d'entreprise.

10. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

Ci-dessous, sont présentés les montants des opérations réalisées au cours de l'exercice 2017 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par les articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Toutes ces opérations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

Achat de titres

Néant.

Vente de titres

Néant.

11. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente section s'inscrit dans le cadre du nouveau rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (Ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 et décret n° 2017-1174 du 18 juillet 2017, pris en application de la Loi Sapin 2 du 9 décembre 2016).

Vous trouverez en annexe 1 du présent rapport un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et/ou de compétence accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital et en cours de validité à la clôture de l'exercice.

11.1. MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Dans un souci de simplification des organes d'administration de Gold By Gold, le Conseil d'Administration en date du 18 octobre 2011 avait décidé de cumuler les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société. La Direction Générale de Gold By Gold était de ce fait assumée par le Président du Conseil d'Administration de la Société, à savoir Monsieur Patrick Schein.

Avec le renouvellement des administrateurs voté lors de l'assemblée générale du 22 juin 2017, le Conseil d'Administration du 23 octobre 2017 s'est prononcé en faveur du maintien de ces dispositions (cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général), confirmant Monsieur Patrick Schein à ces fonctions.

11.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est à ce jour, composé de cinq (5) membres. La durée du mandat de chaque administrateur est de six (6) années.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 2 fois, avec un niveau de présence des administrateurs de 90 %.

11.3. COMPOSITION

Le Conseil d'Administration est composé de son Président et de quatre administrateurs :

Patrick Schein

Mandat actuel	Président du Conseil d'administration
Adresse professionnelle	111, avenue Victor Hugo à Paris 75016
Date de première nomination	18 octobre 2011
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général de la société GOLD BY GOLD
Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société	Gérant de la société SCI FLORICA Président de la SAS SCHEIN CONSULTING

Sandrine Schein

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	111, avenue Victor Hugo à Paris 75016
Date de première nomination	18 octobre 2011
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Gérante de la société AURFINA FONDEUR AFFINEUR
Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société	Néant

Alain Fabrello

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	16, avenue de la Source à Nogent Sur Marne 94 130
Date de première nomination	18 octobre 2011
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Associé Gérant de la société RONIFA
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société	Associé Gérant de la société RONIFA

Christian Aubert

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	13, rue Louis Pasteur à Boulogne-Billancourt 92100
Date de première nomination	18 octobre 2011
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Président du Conseil d'administration de la société AUBAY
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société	Président du Conseil d'administration de la société AUBAY Gérant de la société AMELIE FACTORY

Laurent Bouteloup

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	Néant
Date de première nomination	18 octobre 2011
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Gérant de la société LB INVESTISSEMENTS SARL
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société	Gérant de la société LB INVESTISSEMENTS SARL Gérant de BP PROPERTIES Gérant de la SNC BLLT Gérant de la SCI WR

11.4. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre de l'exercice 2017, les rémunérations des mandataires sociaux du Groupe s'élèvent à un montant global de 147 367 € (hors jetons de présence).

Au titre de l'exercice 2017, les membres du Conseil d'Administration de la Société ont reçu chacun 3 000 € de jetons de présence, soit un montant global de 15 000 €.

11.5. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et qui se sont poursuivies ou qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Sont résumées ci-dessous les conventions réglementées applicables :

Conventions	Administrateur concerné	Montant	Ancienne ou nouvelle convention	Date du Conseil autorisant la convention
Contrat de location d'un local de bureau	Patrick Schein, en qualité d'administrateur et bénéficiaire du contrat	12.000 € TTC	Remplacement d'une ancienne convention par une nouvelle post déménagement	25 avril 2017
Convention d'abandon de créances, avec retour à meilleure fortune	Sandrine Schein, en qualité d'administrateur et gérante d'Aurфина, société bénéficiaire du contrat	280.272,46 €	Nouvelle	26 avril 2018
Contrat de prestations de services (expertise et évaluation)	Sandrine Schein, en qualité d'administrateur et bénéficiaire du contrat	5.760,00 € (TTC)	Ancienne	1er avril 2010
Contrat de prestations de services (techniques et logistiques) entre Aurфина et Gold By Gold	Sandrine Schein, en qualité d'administrateur et gérante d'Aurфина, société bénéficiaire du contrat	107.480,81 € (HT)	Ancienne	18 octobre 2011, mise à jour en date du 3 mars 2014

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

Malgré la loi d'août 2014 visant à simplifier la législation entourant les conventions réglementées, les relations évoquées ci-avant restent des conventions réglementées devant être approuvées en assemblée.

12. COMMISSAIRES AUX COMPTES

12.1. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le commissaire aux comptes titulaire est :

Monsieur Daniel Forestier

150, boulevard Masséna - 75 013 Paris

Date de premier mandat : Assemblée générale du 19 mai 1994

Date de renouvellement : 7 mars 2012.

Echéance du mandat : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le commissaire aux comptes suppléant est :

Ferco SAS

150, boulevard Masséna - 75 013 Paris

Date de premier mandat : Assemblée générale du 19 mai 1994

Date de renouvellement : 7 mars 2012.

Echéance du mandat : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Au regard de l'échéance des mandats rappelés ci-dessus, il sera proposé à la prochaine assemblée générale ordinaire de nommer Ferco SAS en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

La nomination d'un commissaire aux comptes suppléant n'étant pas requise dès lors que le commissaire aux comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une personne morale unipersonnelle, il ne sera pas proposé de nommer un commissaire aux comptes suppléant lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

12.2. REMUNERATIONS PERCUES PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les rémunérations perçues par les commissaires aux comptes du Groupe au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 14 K€.

	31 décembre 2016		31 décembre 2017	
	Montants en HT	En %	Montants en HT	En %
Audit	17.630 €	100 %	14.000 €	100 %
Autres missions	-	-	-	-
Total	17.630 €	100 %	14.000 €	100 %

Au niveau de la société consolidante, les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 14.000 € en 2017 et ont porté uniquement sur des missions d'Audit.

13. CONCLUSION

Pour conclure, nous vous demandons de bien vouloir approuver ces comptes qui ont été établis avec sincérité, et donner au Conseil d'administration, quitus de sa gestion et à votre Commissaire aux Comptes quitus de sa mission.

Nous restons à votre entière disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

Le Conseil d'Administration

ANNEXES**ANNEXE 1 : TABLEAU SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Date d'assemblée	Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2014
			Néant	

ANNEXE 2 : TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

➤ Tableau des résultats des cinq derniers exercices (comptes sociaux)

	2017	2016	2015	2014	2013
1- Capital en fin d'exercice					
Capital social	270.841	273.361	273.361	273.361	273.361
Nombre d'actions ordinaires existantes	2.708.412	2.733.612	2.733.612	2.733.612	2.733.612
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer:	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Par exercice de bons de souscription (BSA)	-	-	-	-	-
Par émission d'actions gratuites au profit des salariés	-	-	-	-	-
2- Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	10.211.166	59.769.782	84.762.839	80.348.051	127.826.434
Résultats avant impôt, participations des salariés, dotations aux amortissements et provisions	- 1.085.829	399.233	873.716	709.561	620.178
Impôts sur les bénéfices	47.830	94.764	16.734	37.525	181.324
Bénéfices après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions	-1.133.649	304.469	856.982	672.036	438.854
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultats après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	174.072	158.599	- 129.762	59.287	419.960
Montant des bénéfices distribués	-	108.786	109.344	109.344	109.344
3- Résultats par action					
Résultats avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	- 0,40	0,15	0,31	0,26	0,23
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,06	0,06	- 0,05	0,02	0,15
Dividende versé à chaque action	0,04 *	0,04	0,04	0,04	0,04
4-Personnel					
Nombre de salariés	2	2	2	2	2
Montant de la masse salariale	159.267	154.000	154.193	152.573	154.052
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	73.890	71.773	72.308	76.390	73.931

* : Montant proposé à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.